

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Régie autonome des transports parisiens

**Délibération du 25 novembre 2010 portant délégation de pouvoirs au président-directeur général, d'une part, entre la dernière séance de l'année 2010 et la première séance de l'année 2011 et, d'autre part, durant la période d'interruption des séances du conseil de l'été 2011**

NOR : DEVT1031594X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

### **Projets de travaux et de fournitures et marchés**

Le conseil délègue tous pouvoirs au président-directeur général pour approuver, en cas d'urgence, les projets de travaux et de fournitures et marchés, d'une part, entre la séance tenue ce jour et la première séance ordinaire de l'année 2011 et, d'autre part, durant la période d'interruption des séances du conseil de l'été 2011.

Les pouvoirs, ci-dessus énoncés, sont donnés au président-directeur général sous réserve pour lui de rendre compte au conseil à sa plus prochaine séance ordinaire.

Cette délégation de pouvoirs comporte l'autorisation de substituer pour tout ou partie.

La présente délibération sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

*Le président-directeur général de la RATP,*  
P. MONGIN